

CHSCT du 12 juin 2019

Nous avons participé mercredi dernier lors du CHSCT, à une séance compliquée dans son déroulement (quorum, transmission des documents préparatoires). Le fait que le collège des représentants de l'administration soit composé uniquement d'élus n'a pas facilité les choses.

✓ **Avis sur l'Avant-Projet Sommaire du projet de relocalisation de la Direction Départementale**

Ce document sur lequel nous devons émettre un avis lors de cette séance, n'a pu être proposé dans les temps. Le projet nous sera joint prochainement afin de pouvoir en faire étude et ainsi apporter les remarques nécessaires.

Aucun avis n'a été donné sur ce point.

✓ **Avis sur le rapport annuel de médecine préventive**

Ce rapport met en exergue des dysfonctionnements dans l'organisation des tâches administratives de ce service. Des solutions peuvent être trouvées avec le SSSM. Il ressort que les visites de reprises après maternité (qui sont obligatoires) ne sont pas réalisées systématiquement, et nous le regrettons. Cela permettrait de pouvoir le cas échéant proposer à l'agente des adaptations d'horaires ou autre selon le besoin. Nous avons pointé la problématique pour le médecin de prévention d'avoir accès aux dossiers médicaux des agents/tes qui sont encore détenus par l'AIST. Nous avons proposé qu'une procédure soit établie afin que le personnel puisse faire la demande de transfert de leur dossier.

Avis favorable des 2 collèges de représentants.

✓ **Avis sur les vidéos d'illustration « repli d'urgence »**

Ces supports pédagogiques ont pour but d'apporter une conduite à tenir aux personnels lorsqu'ils sont engagés sur les opérations feux de forêts face à un danger immédiat.

A notre grande surprise, dans une des vidéos, l'équipage porte le sur-pantalon (voir ci-après). Ces vidéos seront diffusées prochainement. La saison feux de forêt débutant, il est important que tous les intervenants en aient connaissance.

Avis favorable des 2 collèges de représentants.

✓ **Avis sur la procédure mise en œuvre suite à la parution du décret 2019-301 relatif au congé pour invalidité temporaire imputable au service dans la fonction publique territoriale**

Nous nous sommes opposés à ce que l'UDSPV soit systématiquement averti lors de chaque AT, en étant dans les destinataires à priori du mailing. Il appartient à chacun/e de leur déclarer leur accident de service. Un ordre de service, va accompagner prochainement la mise en œuvre de la procédure pour la prise en compte des accidents de travail. **Il est important de rappeler que les agents/es ont 15 jours pour constituer leur dossier d'AT.**

Avis favorable des 2 collèges de représentants.

✓ **Avis sur le déploiement de caméras thermiques dans les engins incendie**

Un plan de déploiement est déjà acté prévoyant l'achat de 4 à 6 appareils par an. Le cout d'un équipement est aux alentours des 5000€. Nous avons proposé l'essai d'autres équipements moins couteux, et qui permettent aux SP d'effectuer aussi reconnaissance ou recherche lors des incendies.

Avis favorable des 2 collèges de représentants.

✓ **Avis sur le déploiement de tablettes numériques d'aide à la décision dans les engins de secours**

Nous ne sommes évidemment pas opposés à un déploiement de tablettes numériques mais pensons que l'opportunité s'offrira avec le déploiement du projet NEXSIS et qu'il est trop tôt pour envisager un tel investissement.

Sur ce point le SA SPP-PATS 83 s'est abstenu, considérant que ce sujet n'est pas de la compétence du CHSCT.

✓ **Rapport d'étape sur le plan d'actions associé au programme annuel de prévention**

Nous n'avons pas eu de programme présenté lors de cette séance. Ce programme doit annuellement donner les orientations et taches à réaliser en matière de santé et sécurité. Même si le service SSQVS est en cours de développement, il n'en ressort pas moins que ce document est réglementaire. Nous avons déjà émis un avis défavorable sur la proposition faite de ce document lors du CHSCT du 20 mars.

✓ **Dématérialisation et accessibilité des registres « Hygiène et Sécurité » et « Dangers graves et imminents »**

Prochainement, ces documents seront accessibles et utilisables par toutes et tous sur le portail du SDIS83. Une demande du SA SPP PATS 83 lors du CHSCT du 7 novembre 2018.

✓ **Uniformisation du port d'une tenue allégée en casernement**

Nous avons exprimé un nouvelle fois le souhait que les agents/es des CIS puissent en période estivale porter une tenue allégée. Ce qui se fait dans certains centres est refusé dans d'autres. Simplement, nous demandons que cette situation accordée à certains puisse être étendu à tous, dans le respect des règles qui sont définies avec

les chefs de centre. Des consignes seront données lors de la prochaine réunion des chefs de centre.

✓ **Temps de travail des cadres impliqués dans les chaînes de commandement**

Nous avons eu une première réunion le 6 juin dernier avec le DDA sur ce sujet avec la présentation faite de la proposition de la gouvernance.

Nous nous étions opposés au refus de revoir les règles d'application de l'IHTS qui sont établies depuis juin 2000. Nous avons fait part de la prise en compte de la durée de travail hebdomadaire dans la limite des 48 heures pour les personnels SHR en respect du décret temps de travail n°2001-623 du 12 juillet 2001.

Lors de cette séance, le DDA, nous a confirmé qu'il faudra respecter le temps de travail hebdomadaire, ainsi que le repos de sécurité dans le cadre de l'IHTS.

✓ **Ergonomie des postes de travail dans les salles opérationnelles**

Des renouvellements ainsi que des reconditionnements de fauteuils sont en cours pour les salles.

✓ **Conditions de travail à l'atelier mécanique de SAINT MAXIMIN**

L'atelier de St Maximin manquant de place pour la réalisation des tâches de travail, les agents subissent les conditions météo. Des orientations avaient déjà été examinées (Bachmann-relocalisation). Mais à ce jour aucun projet n'a été défini pour apporter une réponse.

✓ **Conditions de travail à l'atelier mécanique de TOULON CENTRE**

L'atelier de Toulon centre faisant face à un manque d'effectifs, les agents se retrouvent avec une charge de travail importante. Un recrutement pourrait être proposé pour palier à cette problématique. Des modifications organisationnelles ont été apportées en déléguant des tâches sur l'atelier de Hyères.

✓ **Point d'étape concernant les travaux du groupe de travail « FUTOX »**

Depuis le début d'année des réunions ont eu lieu pour le développement de ce sujet. Nous avons demandé que dans un premier temps des mesures puissent être déployées comme le rassemblement quotidien de l'équipe de garde sans les tenues de feux. Nous nous retrouvons, dans certains CIS, avec des EPI posés au sol sans intérêt. Il convient à chacun de contrôler son équipement au moment de l'inventaire. Nous allons continuer à travailler sur ce dossier et nous viendrons à votre rencontre pour développer ce projet avec vous.

✓ **Inscriptions au registre Hygiène et Sécurité**

Inscriptions issues des CIS TOULON CENTRE et HYERES concernant l'équipement de sauveteurs côtiers. Ce sujet avait déjà été abordé lors du CHSCT du 20 mars. Des mesures ont été entreprises depuis pour répondre à cette problématique.

✓ **Information sur les mesures envisagées pour renforcer la sécurité lors de luttes contre les feux de forêts**

Comme nous l'avons fait remarquer sur le sujet du « Vidéos repli d'urgence », des sur-pantalons vont maintenant être affectés pour les opérations de feux de forêts. Pour cette saison, 200 sur-pantalons à usage collectif vont être mis à disposition. Nous avons fait part de notre interrogation sur le fait que ce soit des sur-pantalons feux urbains « espace clos ou semi-ouverts ». Ces équipements plus épais et moins résistants aux abrasions, ne sont pas les plus adaptés pour ces missions FDF. Ce choix intervient suite à des recommandations de la DGSCGC. Nous avons alerté sur le risque d'hyperthermie d'effort lié au port de cet équipement. Il faudra identifier les actions à réaliser avec ces équipements.

D'autre part, des aménagements vont être réalisés sur les CCFM Unimog 1550 afin d'y intégrer des ceintures de sécurité. Ces véhicules pourraient être reclassés en équipage à 3.

Globalement, nous sommes mécontents de la tournure que prennent ces séances du CHSCT. L'administration prend de plus en plus de distances avec les dispositions réglementaires en ce qui concerne l'organisation des séances, quorum, séances exceptionnelles ou transmission des documents.

Nous demandons à revenir instamment au fonctionnement des années précédentes plus respectueux des représentants du personnel et du dialogue social.

S'engager à vos côtés, réussir ensemble
Les Autonomes